

Le Système d'aides locales

C'est une combinaison de nos activités de mobilisation locale, de micro investissement, et d'assistances technique des villages et hameaux partenaires de GADIS en difficulté.

Il vise une meilleure organisation des bonnes volontés locales, une gestion transparente des initiatives et la promotion de la solidarité pour un progrès dans un rapport d'aide mutuelle.

1. Appuis à la mobilisation locale

Notre appui pour la résolution des problèmes prioritaires, communs ou individuels de subsistance et d'épanouissement des membres repose sur les points suivants : étudier des données de base, mobiliser les moyens d'appui à la réalisation des projets, organiser et exécuter ou suivre les tâches et opérations en réponse aux problèmes spécifiques

a. Etude des données de base

- La situation socio-économique initiale du partenaire ciblé à la base (villages ou individus).
- Le problème à résoudre individuellement ou collectivement.
- Les prescriptions techniques d'exécution, les coûts de réalisation et les résultats attendus à court et à moyen terme et là long terme.
- Les tâches et opérations journalières, hebdomadaires, mensuelles, annuelles à maîtriser pour résoudre le problème.
- Les ressources maîtrisables localement (volontaires, ouvriers, matériels, cotisations etc.)
- Les aides complémentaires à mobiliser (les financements des amis, des sympathisants, des bailleurs de fonds)

b. Mobilisation des moyens

- **Initier** les volontaires impliqués dans l'exécution des tâches aux contextes spécifique des projets, au planning d'exécution, à leurs responsabilités etc.
- Initier les volontaires d'aide locale à leur fonction de créateur et de gestionnaire de leurs emplois dans leurs villages.
- **Animer** la population locale à la stratégie du développement locale et participatif.
- Adapter et soumettre les **plans d'appuis opérationnels** spécifiques à court, à moyen et à long terme aux bailleurs et à nos amis.
- **Rendre compte** de l'évolution des activités, des résultats et des impacts à nos amis et tous autres acteurs impliqués.

c. Organiser, Exécution ou suivi des projets spécifiques

Ce sont les analyses participatives permanentes de réalisation des travaux, d'évaluation et d'adaptation de nos stratégies aux réalités spécifiques.

- Analyse participative permanente

Comparer le planning et nos prescriptions techniques à l'exécution des tâches. Déceler les contradictions en cours d'exécution et établir une cohérence opératoire.

- Evaluation des opérations d'appui et des résultats.

Recenser annuellement les **tâches réalisées** dans la résolution des problèmes ciblés, dénombrer les bénéficiaires directs des avantages acquis et leurs contributions.

Déterminer les coûts des matériaux, les autres charges de réalisation et les provisions. Dénombrer les apports complémentaires des amis et des autres bailleurs.

Estimer ou déterminer les efforts d'autopromotions des membres du groupe (économie prévisionnelle de subsistance cotisée, les sacrifices et les bénévoles des organes locaux impliqués dans les réalisations (bureau de coordination, de l'équipe d'appui et des volontaires d'aides locales)).

Déterminer le montant investis par l'équipe d'appui GADIS et qui sera suivi à partir de la période suivante pour son amortissement et son réinvestissement.

Elaborer le bilan annuel de la situation globale de notre système d'appui locale sous forme de rapport synthèse des activités et des coûts des réalisations annuelles.

Elaborer le plan d'appui triennal

Etablir les **plans d'appuis opérationnels triennaux** en fonction des projets en cours d'exécution, les nouvelles demandes d'appuis approuvés par une assemblée générale les moyens financiers disponibles ou maîtrisables pour les réalisations.

2. Le micro investissement GADIS.

C'est le moyen d'appui financier de **promotion du bien être des villages**. C'est-à-dire les appuis financier à la réalisation et à la promotion des petits travaux d'implantation des unités, des formations et des recyclages des membres des équipes d'appui et des volontaires d'aides locales dans les différents domaines socio-économiques villageois.

La procédure de micro investissement est notre méthode d'apport de solution aux problèmes de manque d'investissements à la création et à la gestion de nos unités d'aides locales aux petites agglomérations en difficultés. Son objectif est de lever les difficultés d'investissement de petites unités d'aides à la création d'un bien être des villages.

C'est un appui complémentaire à notre initiative de mobilisation et d'organisation locale. Les axes prioritaires de cet appui sont d'une part les investissements d'amélioration des conditions initiales de vie des villages (travaux de création et de réfection de petites unités d'aide locales, la formation des volontaires, etc.) et d'autres part les investissements d'appui à l'exploitation et à la promotion des initiatives (fonctionnement, amortissement)

a. Investissements de création d'unité (ICU)

Les études approfondies des travaux d'implantation des services types (santé, éducation, reboisement, vente, loisir etc.) ont permis de décrire des réalisations et d'élaborer des devis quantitatifs définissant les besoins approximatifs actuels en investissements de subvention 'Is' pour la création d'unité de village.

b. Investissement d'exploitation des initiatives (IEI)

Notre procédure d'appui à l'exploitation de l'unité est une série de boucles Investissement-Amortissement-Epargne-Réinvestissement (boucle IAER des cycles annuels)

- L'investissement d'exploitation auto-gérable par le volontaire responsable d'unité d'aide de village est désigné par la lettre 'Ie'.

Ie = Investissement initial d'exploitation.
--

- C'est un appui financier d'incitation de la part du groupe à ses volontaires d'aides locales pour les amener à exercer et à réussir leurs services d'appui à la résolution des problèmes spécifiques des villages en difficulté.
- Le montant de cet investissement est déterminé par le responsable de zone de l'équipe d'appui GADIS à la suite d'une étude et d'une analyse d'identification de la capacité initiale d'action C de l'unité ou de l'individu.
- 'C' correspond à la contribution maîtrisable par le bénéficiaire dans l'exercice de sa fonction. Il est composé du:
 - ✓ montant (A) servant à la reconstitution du capital Ie investi par le groupe pour favoriser l'achat de matières premières et le fonctionnement au démarrage de l'initiative,

- ✓ montant (E) de création d'une économie prévisionnelle de subsistance de l'unité ou de l'individu,
- ✓ Montant (K) couvrant les frais de suivie exécution du projet.

$$C = A + E + k$$

Les taux de gestion sont définis de façon à favoriser un l'économie de subsistance et d'épanouissement du bénéficiaire.

$$\begin{aligned} A &= C \times 60\% \\ E &= C \times 30\% \\ K &= C \times 10\% \end{aligned}$$

1. Re-investissement de promotion de initiative. (RPI)

- 'Re' est le réinvestissement ou l'investissement à nouveau des moyens financiers mobilisés. Il sert à renforcer la capacité initiale d'exploitation et à accroître l'épargne prévisionnelle de subsistance du bénéficiaire. Son montant est égal à l'investissement reconstitué augmenté de l'économie prévisionnelle initialement créé.

$$Re = A + E$$

Il va s'en dire qu'au cours des cycles, le bénéficiaire crée et renforce ainsi ses moyens d'autofinancement et d'exploitation grâce à l'accroissement E de son économie. L'autonomie financière de l'initiative est supposée atteinte si les investissements du groupe sont entièrement amortis et si l'épargne du bénéficiaire est égale à la valeur maximale de son investissement maîtrisable. Cette valeur est fixée lors de l'étude d'identification et d'évaluation de la capacité d'action de l'unité.

2. La caisse d'aide mutuelle GADIS

L'analyse permanente révèle des retards dans les cotisations et l'existence de certains imprévus à provisionner (maladies, décès, changement d'activité ou de lieu etc.) La caisse sert à maintenir la continuité dans la gestion des investissements et à couvrir les provisions et les charges sociales approuvées par le bureau de coordination.

Le capital d'aide à l'auto promotion du système par unité à provisionner est estimé à 1 960 000 FCFA ou 3 020€ par an, par unité, pendant 3 ans.

2.1 Assistanes techniques spécifiques

C'est la prestation des services d'assistance en réponse aux problèmes des villages. Ils sont exécutés par les volontaires d'aides locales et les ouvriers qualifiés GADIS.

Les principaux domaines d'exécutions sont la santé, l'éducation scolaire des enfants, les activités génératrices de revenus.

Les projets de réalisation